



Le Plan Vert

des Etablissements d'Enseignement Supérieur

art 55 de la loi Grenelle 1

- Un canevas Plan Vert

- Un référentiel Plan Vert

*pour aider les établissements à mettre en oeuvre
l'art 55 de la loi Grenelle 1*



CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES

Conférence des grandes écoles
Commission Développement durable



Réseau français des étudiants pour le
développement durable



Conférence des présidents d'université
Commission Développement durable



version initiale du 17 juin 2010 modifiée le 10 janvier 2012

LE PLAN VERT

DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNE OBLIGATION LEGALE

L'article 55 de la Loi Grenelle 1 du 3 août 2009 stipule:

« Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un «Plan vert» pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable ».

Les rédacteurs du canevas et du référentiel Plan vert - C'est afin d'expliciter les objectifs et les modalités d'application de cet article 55 que le Groupe de travail de la Conférence des Grandes Ecoles, la Commission Développement durable de la Conférence des Présidents d'Université et le REFEDD¹ ont pris l'initiative d'organiser, avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministère du Développement Durable, plusieurs réunions de travail en 2009 et 2010 afin d'aboutir à un dispositif opérationnel à proposer à l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur.

Ce dispositif a été validé officiellement le 17 juin 2010 par les présidents de la CPU et de la CGE.

Le référentiel a été expérimenté en 2011 par plus d'une centaine d'établissements.

Le présent document prend en considération la version 2 du référentiel parue en janvier 2012.

Le Plan Vert est un dispositif opérationnel en deux parties :

1 - LE CANEVAS de Plan Vert pour définir la politique développement durable de l'établissement

Le canevas de Plan Vert est un modèle de stratégie DD ou d'Agenda 21, que chaque établissement peut adapter à ses propres réalités. Ce canevas reprend, en les adaptant, les 9 défis clés de la Stratégie Nationale du Développement Durable – 2009 à 2013.

2 - LE REFERENTIEL Plan Vert pour évaluer la mise en œuvre de cette politique développement durable

Le référentiel Plan Vert est l'outil de pilotage de cette stratégie dans l'établissement. Entre octobre 2009 et juin 2010, il a fait l'objet d'une expérimentation par près de 70 établissements volontaires, Universités et Grandes écoles. A terme, il devrait déboucher sur un processus de labellisation.

Outre les initiateurs de la démarche, ont notamment participé aux travaux :

- le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- le conseil général de l'Environnement et du Développement Durable
- la Commission du titre d'ingénieur (CTI),
- la CDEFI, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs,
- le BNEI, Bureau national des élèves ingénieurs,
- l'association Solar Generation,
- FONDATERRA, fondation européenne pour des territoires durables,
- le réseau Campus Responsables.

Le « Plan vert » est bien un « Plan de stratégie de Développement durable », un « Agenda 21 », qui ne peut être limité au seul anagement environnemental des campus. Il recouvre toutes les dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) et vise à sa bonne intégration par les établissements d'enseignement supérieur dans leurs activités d'enseignement et de recherche, mais aussi leur gouvernance :

- car les établissements d'enseignement supérieur ont, vis à vis de la société dans son ensemble, un rôle d'exemplarité², d'impulsion et de promotion des valeurs sous-tendant le développement durable, permettant la protection et la valorisation de l'environnement, le développement économique et le progrès social, et rappelant notre responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures.
- car les établissements d'enseignement supérieur ont pleinement conscience des enjeux du développement durable et de leurs missions propres. Ils reconnaissent leur rôle déterminant dans la construction de la pensée des décideurs de demain et dans la formation de responsables en charge de l'innovation, du développement technologique, de la marche des affaires et du fonctionnement de la société. Ils sont conscients que les décisions de ces responsables engagent l'avenir d'une humanité placée face à des enjeux écologiques et humains vitaux.
- car les établissements d'enseignement supérieur, par leur exemplarité en matière de responsabilité sociale et environnementale, doivent jouer un rôle d'entraînement tant auprès de leurs étudiants et personnels qu'auprès des entreprises, des collectivités et de leurs propres fournisseurs.

En élaborant son Plan vert, chaque établissement d'enseignement supérieur définit et met en œuvre sa propre stratégie de développement durable. L'ensemble des propositions de ce canevas et du référentiel Plan vert sont formulées pour le bien commun de l'enseignement supérieur français, pour le guider efficacement et le plus rapidement possible vers une excellence globale et pérenne, tant sur les enjeux économiques, sociaux, qu'environnementaux. Il en va de la compétitivité à court, moyen et long terme des écoles et universités françaises dans l'ordre international.

¹ REseau Français des Etudiants pour le Développement Durable

² Cf. circulaire du 03/12/2008 relative à « l'Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » fiche n°17.



Le Canevas de Plan Vert *pour les Etablissements d'Enseignement Supérieur*



CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES

Conférence des grandes écoles
Commission Développement durable



Réseau français des étudiants pour le
développement durable



Conférence des présidents d'université
Commission Développement durable



17 juin 2010

Pour élaborer leur propre Plan Vert d'Etablissement

UN CANEVAS DE PLAN VERT

EST PROPOSE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ce canevas de Plan vert, sorte de « stratégie nationale du développement durable des établissements français d'enseignement supérieur », a vocation à indiquer, pour chaque établissement d'enseignement supérieur, les objectifs et les pistes qu'il peut progressivement mettre en œuvre, en fonction de son rythme, de son statut, de ses partenaires et de sa situation propre.

Dans un souci de cohérence et de reconnaissance nationale et européenne³, tout en s'adaptant aux spécificités de l'enseignement supérieur, le Plan vert reprend les **neuf défis clés** de la Stratégie Nationale du Développement Durable – 2009 à 2013, elle-même inspirée de la Stratégie Européenne du Développement Durable.

En prolongement des engagements du Grenelle de l'Environnement, processus de concertation et de mobilisation sans précédent de la société française, la **Stratégie Nationale du Développement Durable** a été élaborée par l'Etat en association avec les collectivités territoriales, les représentants des milieux économiques et des salariés, ainsi que les représentants de la société civile, notamment les associations et organisations non gouvernementales de protection de l'environnement.

Son objectif est d'offrir un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs privés et publics, en cohérence avec la stratégie des instances européennes et avec les engagements internationaux de la France.⁴

C'est la vocation de ce canevas de Plan vert, déclinaison de la Stratégie nationale de développement durable appliquée aux établissements d'enseignement supérieur.

SOMMAIRE

UN CANEVAS PLAN VERT DECLINE EN 9 GRANDS DEFIS

Le Canevas propose, en respectant l'architecture de la Stratégie Nationale du Développement Durable révisée, de décliner chacun des 9 défis clés pour les établissements d'enseignement supérieur :

Défi 1/ Consommation et production durables

Défi 2/ **Société de la connaissance**⁵ 21/ éducation, formation - 22/ recherche et développement

Défi 3/ Gouvernance

Défi 4/ Changement climatique et énergies

Défi 5/ Transport et mobilité durables

Défi 6/ Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Défi 7/ Santé publique, prévention et gestion des risques

Défi 8/ Démographie, immigration, inclusion sociale

Défi 9/ Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

LE CONTENU DE CHAQUE DEFI DANS LE CANEVAS DE PLAN VERT

Chaque défi est constitué de trois parties dont les établissements peuvent s'inspirer pour rédiger leur propre plan vert :

1- La Stratégie Nationale du Développement Durable, SNDD : ses objectifs, ses choix stratégiques, ses leviers d'actions, ses indicateurs de suivi de mise en œuvre sont rappelés.

2- Une proposition d'objectifs d'établissements avec des exemples de leviers d'actions à mettre en œuvre. C'est le fruit d'un travail commun du **groupe de travail CPU/CGE/REFEDD** qui a repris chaque défi de la SNDD en cherchant, à chaque fois, à l'adapter aux spécificités et aux réalités des établissements de l'Enseignement supérieur.

3 - Un renvoi aux chapitres du Référentiel Plan Vert qui sont concernés pour évaluer l'avancée de ses actions. A terme, le **groupe de travail CPU/CGE/REFEDD** prévoit d'engager un processus de labellisation des établissements.

³ Les perspectives d'un futur classement européen des établissements d'enseignement supérieur doivent être prises en compte.

⁴ Les besoins de la génération actuelle doivent être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cet objectif de développement durable, proposé par les Nations-Unies en 1987, est inscrit dans la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française et dans les objectifs de l'Union européenne (traité d'Amsterdam). Il cherche à concilier une économie dynamique, un niveau élevé d'éducation, de protection de la santé, de cohésion sociale et territoriale, ainsi que de protection de l'environnement, dans un monde en paix et sûr, respectant la diversité culturelle.

A la suite des engagements pris à Rio en 1992 et renouvelés à Johannesburg en 2002, la France a bâti une première Stratégie Nationale de Développement Durable pour la période 2003-2008, orientée plus particulièrement vers la mobilisation des services de l'Etat.

La SNDD 2009-2013 élargit cet objectif dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement.

Le changement climatique, la consommation d'énergie, la production de déchets, les menaces pour la santé publique, la pauvreté et l'exclusion sociale, la gestion des ressources naturelles, la perte de biodiversité, l'utilisation des sols, le développement économique, sont autant de défis dont l'ampleur et l'interdépendance nécessitent une approche transversale dépassant l'horizon des politiques et des actions sectorielles. Ils appellent la mobilisation et la coopération de tous : faire du développement durable l'objectif partagé et structurant des stratégies, politiques et actions des acteurs publics et privés.

⁵ Il faut signaler ici que les défis clés correspondant aux missions majeures des établissements d'enseignement supérieur (défi n°2 /Société de la connaissance (formation et recherche) se situent 2^{ème} position après le défi n°1 /Consommation et production durables. Cette position ne reflète pas un ordre hiérarchique, mais résulte seulement du schéma de la Stratégie Nationale du Développement Durable. Les défis de la formation et de la recherche sont bien sûr prioritaires.

Le Défi clé n°1 : Consommation et production durables

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

D'ici 2012, doubler les volumes de vente de produits disposant d'un écolabel (NF- Environnement ou Ecolabel Européen).
Réduire d'ici 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25kg par habitant⁶.
Recycler d'ici 2012, 35 % des déchets ménagers et assimilés et 45 % en 2015⁷.
Recycler d'ici 2012, 75 % des emballages ménagers⁸ contre 60 % en 2006.
Recycler d'ici 2012, 75 % des déchets des entreprises, hors BTP et agriculture⁹, contre 68% en 2004.
Cultiver en agriculture biologique 6 % de la surface agricole utile (SAU) en 2012 et 20 % en 2020¹⁰.
Atteindre en 2012, 20 % de produits biologiques dans la restauration collective publique¹¹.
Avoir 50 % des exploitations agricoles engagées dans une démarche de certification environnementale en 2012¹² et 30% d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici 2013¹³.
Réduire, d'ici 2018, de 50 % l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution¹⁴.
Porter à 100 % de produits issus de forêts gérées de manière durable (écocertifiés) les achats de bois de l'Etat à compter de 2010¹⁵.

Les choix stratégiques

Agir simultanément sur l'offre et la demande et développer l'information sur les qualités écologiques et sociales des produits pour changer les comportements

- Rendre accessible au plus grand nombre les produits et services plus durables
- Soutenir l'économie verte et l'innovation des entreprises
- Développer une production agro-alimentaire plus durable

Les leviers d'action

- Incitations à acheter et consommer « durable »
- Soutien à l'économie verte et aux technologies vertes
- Généralisation des démarches d'éco-conception¹⁶
- Mise en œuvre d'incitations fiscales et réglementaires
- Assurance de la traçabilité des informations tout au long du cycle de vie
- Encouragement des entreprises à s'engager dans une démarche de responsabilité sociale avancée¹⁷
- Exemplarité des achats publics en tant qu'accélérateurs de changement
- Poursuite de l'harmonisation réglementaire et normative à l'échelle européenne
- Accès à une alimentation sûre et équilibrée
- Réduction de la production de déchets et amélioration des taux de recyclage
- Soutien aux entreprises et aux métiers de la récupération et de la valorisation des déchets
- Valorisation de l'utilisation de matières premières renouvelables ou recyclées
- Valorisation des potentiels de l'écologie industrielle et de l'économie de fonctionnalité¹⁸.

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 1¹⁹

- Productivité des ressources (PIB rapporté à la consommation intérieure de matières) et niveau absolu de consommation intérieure de matières par habitant
- Évolution de la production de déchets par émetteur (ménages, agriculture, industrie, bâtiment, tertiaire) (disponible tous les deux ans) ;
- Taux de recyclage des déchets ;
- Part de la SAU en agriculture biologique (objectif 20 % en 2020) ;
- Emploi dans les éco-activités (part dans l'emploi total ou indice d'évolution).

⁶ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 46

⁷ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 46.

⁸ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 46

⁹ Engagement Grenelle – Tables rondes « déchet » 20/12/07.

¹⁰ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 31.

¹¹ Engagement Grenelle de l'environnement n°120.

¹² Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 31

¹³ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 31.

¹⁴ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 31.

¹⁵ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 48

¹⁶ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 46

¹⁷ Engagements Grenelle n° 196, 197, 198, 199, 202.

¹⁸ L'économie de la fonctionnalité substitue la vente d'un service à celle d'un bien ou d'un produit. Cette approche contribue notamment à améliorer la longévité des biens et ainsi à réduire les consommations de matières premières et d'énergie et à diminuer la production de déchets.

¹⁹ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°1 de votre Plan Vert

Consommation et production durables dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Réduire de 2% la production de déchets (à périmètre constant)
- Mettre en filière 100% des déchets
- Valoriser 75% des déchets
- Passer à 20% de produits biologiques et locaux en 2012 dans la restauration collective publique
- Passer à 100% de bois certifié ou issu de forêts gérées de manière durable, acheté par l'Etat à compter de 2010
- Intégrer des indicateurs sociaux et environnementaux dans les clauses des marchés²⁰ et affecter un poids de 30% *a minima* à ces critères dans l'évaluation..

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- S'interroger sur la possibilité de valoriser une logique d'usage et non de propriété (économie de la fonction, économie circulaire, prêt de matériels, achats groupés, etc.).
- Réaliser un inventaire de ses achats par famille de produits.
- Intégrer des indicateurs sociaux et environnementaux dans les clauses des marchés²¹.
- Utiliser des critères de développement durable (produits écologiquement et socialement les plus favorables) dans la politique de location et d'achats (ex. imprimantes recto-verso, papier recyclé, matériel informatique, restauration, café équitable, etc.).
- Utiliser des produits éco-labelisés ou /et issus du commerce équitable.
- Former le personnel du marketing et de la communication de l'établissement à l'éco-conception des produits réalisés pour l'établissement, tant en interne que via des prestataires externes.
- Etudier préalablement le cycle de vie d'un produit avant son achat, sa commande et sa consommation
- Communiquer et informer sur les différentes actions de prévention des déchets pour améliorer les comportements de tous, sur toute la chaîne
- Alimenter un tableau de bord de suivi (production, collecte et traitement) des déchets non dangereux et dangereux.
- Multiplier les actions d'optimisation de traitement de chacun des déchets (réutilisation, valorisation matière, valorisation biologique, valorisation énergétique, stockage) - identification des filières locales de traitement, achats des containers, intégration au cahier des charges des entreprises d'entretien des locaux, affichage des points de collecte des déchets spécifiques, consignes pour gobelets et cannettes...).
- Maîtriser sa propre production de déchets et mettre en place une politique de prévention et de gestion des déchets en collaboration avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du campus.
- Réaliser un inventaire des équipements électriques et électroniques de l'établissement (neufs, en fin de vie, en réseau, ...) et de leur traitement en fin de vie (recyclage, réutilisation,...).
- Lancer une politique de gestion des flux d'impression, viser à l'économie de papier et s'interroger sur la pertinence de l'utilisation continue des TIC vis à vis des étudiants et du personnel.
- Favoriser une alimentation saine respectueuse de l'environnement et des hommes et soutenir et développer l'offre d'alimentation biologique et/ou locale dans la restauration au sein de l'établissement (distributeurs de boissons issues du commerce équitable, travail avec les CROUS sur approvisionnement auprès de filières locales...).
- Soutenir la création d'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) au sein de l'établissement pour les étudiants et les personnels en diffusant des informations et en créant des plateformes d'échange producteurs-consommateurs.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 1 du Plan Vert d'établissement

1 - AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE

- 1.1 Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnemental
- 1.1.2 Agir avec des réseaux d'acteurs territoriaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable.
- 1.2 Formaliser sa politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement
- 1.2.2 Intégrer la démarche à l'ensemble des services/directions de l'établissement et de ses activités (Politique d'achats, pédagogie, recherche, procédures sociales, actions publiques...)
- 1.2.3 Communiquer auprès de toutes les parties prenantes le sens de la démarche, les objectifs et le résultat mesuré des actions DD&RS de l'établissement
- 1.3 Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)
- 1.3.1 Affecter des moyens à la conduite du DD&RS en visant une amélioration continue
- 1.3.2 Evaluer, analyser et rendre compte de la performance de la démarche

4 - AXE GESTION ENVIRONNEMENTALE

²⁰ Cf. circulaire du 03/12/2008 relative à « l'Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » fiche n°17.

²¹ Cf. circulaire du 03/12/2008 relative à « l'Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » fiche n°17.

- 4,1 Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources
 - 4.1.2 Mettre en oeuvre et intégrer au cahier des charges sur le bâti des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique au regard des usages
 - 4.1.4 Mettre en place une politique d'achats responsables
 - 4,2 Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)
 - 4.2.1 Optimiser le traitement des effluents liquides organiques
 - 4.2.2 Optimiser le tri et la valorisation des déchets assimilés aux ordures ménagères
 - 4.2.3 Optimiser les traitements et la réduction de la production de déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d' effluents liquides dangereux
 - 4.2.4 Optimiser les traitements et la réduction des D.E.E.E.
 - 4.2.5 Réduire et optimiser les traitements de la pollution atmosphérique
-

Le Défi clé n°2 : Société de la connaissance

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

2.1 - Éducation et formation

Les objectifs en chiffres

À l'horizon européen 2020²² obtenir : 15 % des adultes en moyenne participant à des activités de formation tout au long de la vie ; moins de 10 % de jeunes en décrochage scolaire précoce.

Au niveau national, d'ici 2013 : faire passer de 20 à 25 % la proportion des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles ; réduire à 25 % le pourcentage de la population n'ayant jamais fréquenté de lieu culturel.

Les choix stratégiques

Adapter et renforcer les dispositifs de formation dans les domaines clés du développement durable.

Améliorer l'offre de formation tout au long de la vie et faciliter son accès.

Favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

Développer la formation du grand public au développement durable.

Former les décideurs publics et privés aux enjeux du développement durable.

Réduire le décrochage scolaire précoce.

Les leviers d'action

- Développement des dispositifs d'accompagnement pour lutter contre l'échec scolaire
- Généralisation de l'éducation au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur
- Développement des processus de professionnalisation et de la formation continue dans l'enseignement supérieur
- Renforcement de l'enseignement supérieur et intégration du développement durable dans les stratégies des universités et grandes écoles
- Adaptation de l'offre de formation professionnelle des secteurs clés aux nouvelles exigences du développement durable.
- Pratique des technologies de l'information et de la communication
- Accès à la formation pour les salariés qui en bénéficient le moins,
- Développement de modes de sensibilisation et formation des décideurs publics et privés
- Mise à disposition du grand public des informations environnementales
- Développement de l'accès à la culture.

2.2 - Recherche et développement

Les objectifs en chiffres

Dès 2010, consacrer 3 % du PIB à la recherche et développement²³.

D'ici 2010, financer les 2/3 de la recherche et du développement par les entreprises²⁴.

Mobiliser, d'ici 2012, un milliard d'euros supplémentaire en matière de recherche sur le développement durable ; les dépenses de recherche sur les technologies propres et sur la prévention des atteintes à l'environnement seront progressivement augmentées pour atteindre, d'ici à la fin 2012, le niveau des dépenses de recherche sur le nucléaire civil²⁵.

Les choix stratégiques

Soutenir la recherche et l'innovation dans les entreprises

Renforcer la recherche sur le développement durable et les grands défis sociétaux

Soutenir la recherche et le développement pour lutter contre le changement climatique

Mieux associer la société aux politiques de recherche

Accroître l'ouverture internationale des activités de recherche

Les leviers d'action

- Incitation pour les entreprises à investir dans la recherche et le développement des coopérations public/privé
- Ouverture plus large de la recherche à la société civile
- Construction d'un cadre clair pour la conduite de l'expertise scientifique
- Structuration de la communauté des chercheurs, encouragée autour des enjeux du développement durable
- Recherche pour améliorer l'efficacité et la sobriété de nos technologies.
- Renforcement de la recherche sur la biodiversité.
- Développement et encouragement à l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers
- Meilleure intégration du développement durable dans les orientations de la recherche

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 2 (2-1 et 2-2) ²⁶

- Sorties précoces des 18-24 ans (sans diplôme du secondaire supérieur) ;
- Part de la R&D dans le PIB (avec déclinaison privé-public).
- Difficultés de lecture chez les jeunes : enquête PISA disponible tous les 3 ans (ou tests aux journées d'appel à la défense) ;
- Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans (et comparaison avec les 25-64 ans) ;
- Formation continue (par catégorie socioprofessionnelle et/ou tranche d'âge) ;
- Baromètre de la connaissance par les ménages de la notion de développement durable.

²² Conseil de l'Union européenne des 11 et 12 mai 2009. Stratégie européenne éducation et formation 2020.

²³ Stratégie de Lisbonne.

²⁴ Stratégie de Lisbonne.

²⁵ Loi Grenelle1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 22.

²⁶ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°2. 1 de votre Plan Vert

Éducation et formation dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

100% des établissements d'enseignement supérieur s'engagent à proposer une formation adaptée à l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants d'ici 2013.

D'ici 2011, chaque établissement d'enseignement supérieur aura développé un tronc commun de connaissances « développement durable » à destination de l'ensemble de ses étudiants.

En 2017, 100% des programmes pédagogiques de tout établissement d'enseignement supérieur devront obligatoirement intégrer la dimension développement durable.

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Participer à un état des lieux des formations proposées à l'échelle nationale en vue d'un grand programme de refonte des formations pour intégrer l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur
- Intégrer le développement durable dans la formation initiale et dans la formation continue de l'ensemble des matières enseignées et des cursus dispensés: cours spécifiques optionnels / cours en tronc commun / intégration dans les disciplines traditionnelles et au programme des formations doctorales.
- Rendre pleinement interdisciplinaire l'enseignement et la pédagogie du développement durable.
- Créer un pôle de formations spécialisées (en apprentissage, initiales et continues) ou d'une école doctorale sur les questions du développement durable.
- Construire et proposer des formations répondant à la stratégie de développement local durable adoptée par le territoire.
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au développement durable.
- Proposer aux enseignants de suivre une formation relative au développement durable, leur proposer des outils pédagogiques et favoriser la transversalité.
- Proposer à l'ensemble du personnel (administratif et enseignant) des stages de formation pour intégrer le développement durable à ses activités quotidiennes.
- Intégrer le développement durable dans des missions d'études, de conseil ou d'accompagnement auprès des entreprises ou des collectivités que peut conduire l'établissement ou ses étudiants.
- Initier une pédagogie de l'action en développant des cycles de formation où, tout au long de l'année, l'étudiant devra développer, selon des conditions « réelles » un projet ou une commande « développement durable » au sein ou à l'extérieur de l'établissement (ancrage territorial et de proximité).
- Intégrer le développement durable dans les stages et/ou projets en entreprise.
- Accompagner l'engagement des étudiants (en et hors formation) et du personnel dans la réalisation de projets individuels ou associatifs de développement durable : une valorisation sera faite de projets²⁷ permettant l'épanouissement de l'individu et œuvrant pour des formes de solidarités générationnelles (par le biais de crédits ECTS, bourses, concours, etc ...).
- Développer une politique de communication spécifique de l'établissement sur le développement durable.
- Valoriser activement à l'international le contenu et la qualité des formations « développement durable » de votre établissement.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 2.1. du Plan Vert d'établissement

1 - AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE

1.1 Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale

1.1.2 Agir avec des réseaux d'acteurs territoriaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable.

1.2 Formaliser sa politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement

2 - AXE ENSEIGNEMENT ET FORMATION

2.1 Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements / Créer des pôles de formations spécialisées

2.1.1 Adapter les enseignements des cursus traditionnels : intégration des problématiques de DD&RS dans les programmes de formation initiale y compris des programmes d'apprentissage, d'alternance et doctoraux

2.1.2 Intégrer le DD&RS dans les programmes de formation continue / professionnelle

2.1.3 Créer un pôle de formations spécialisées et/ou d'une école doctorale sur les questions du DD et/ou RS

2.2 Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des étudiants

2.2.1 Apprentissage à la mise en application des enseignements en DD&RS dans tous les travaux et missions de formation, y compris en entreprise.

2.2.2 Accompagnement des initiatives étudiantes (en et hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS (étudiant en cursus normal (formation initiale) ou étudiants tout au long de leur vie (formation continue))

2.3 Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des personnels des établissements (enseignants, chercheurs, administratifs)

2.3.1 Incitation et soutien aux enseignants pour favoriser l'intégration du DD&RS et la transversalité des enseignements

²⁷ Pouvant être associatifs.

- 2.3.2 Intégration dans la politique de formation des personnels d'actions de formation en DD&RS.Reconnaissance et valorisation de ces compétences
 - 2.4 Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS
 - 2.4.1 Développer et accompagner les démarches, méthodes et supports pédagogiques favorisant la diffusion et l'accès à la connaissance des parties prenantes.
 - 2.4.2 Ouvrir à l'international dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) concernant les étudiants et les personnels
-

Le Défi clé n°2. 2 de votre Plan Vert

Recherche et développement dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

Développer une plateforme d'échange nationale de connaissances autour du DD d'ici septembre 2011

Créer un groupe de recherche interdisciplinaire sur le DD au sein de chaque établissement d'ici 2011

15% des projets de recherche seront consacrés à la thématique du DD d'ici 2013

Développer des partenariats de recherche DD avec d'autres types d'établissement

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Développer des programmes et projets de recherche sur les thèmes relatifs au développement durable.
- Favoriser les programmes de recherche relatifs au développement durable en impliquant des partenaires de divers statuts et de différentes nationalités (autres centres de recherche, entreprises, collectivités, associations...).
- Encourager la transversalité des projets ou des programmes de recherche en rapport avec le développement durable au sein de l'établissement.
- Mettre en place des structures de veille spécifiques au développement durable.
- Inciter des chercheurs à développer des travaux de développement durable ; les critères d'évaluation et de valorisation des chercheurs doivent favoriser les démarches transversales.
- Création d'un fond d'aide au développement de la recherche interdisciplinaire pour l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur
- Encourager la recherche interdisciplinaire, sur la responsabilité sociale et environnementale des organisations, sur la pédagogie au développement durable et son intégration dans les matières existantes.
- Encourager au sein de l'établissement la mise en place de forums d'experts qui pourront contribuer à une culture délibérative autour des grandes questions scientifiques – valoriser le fruit de cette expression.
- Promouvoir la prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans l'évaluation des programmes et des projets de recherche dans les domaines de recherche les plus appliqués - valoriser le produit de cette évaluation.
- Développer des partenariats extérieurs et internationaux sur les projets de recherche sur le développement durable.
- Valoriser activement à l'international les programmes de recherche sur le développement durable de votre établissement.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 2.2 du Plan Vert d'établissement

1 - AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE

1.1 Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale

1.1.2 Agir avec des réseaux d'acteurs territoriaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable.

1.2 Formaliser sa politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement

3 - AXE RECHERCHE

3.1 Promouvoir la recherche interdisciplinaire DD&RS de l'établissement au niveau territorial, national et international

3.1.1 Développer des projets de recherche transdisciplinaires dédiés au DD&RS au niveau territorial, national et international

3.1.2 Identifier et prendre en compte les impacts DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) dans les projets de recherche territoriaux, nationaux et internationaux

3.2 Mettre la recherche DD&RS, sa démarche et ses outils au service des programmes de formations initiales et continues et de la pédagogie

3.2.1 Intégrer les résultats de la recherche DD&RS dans les programmes de formation et dans la pédagogie

3.3 Valoriser, transférer les résultats des travaux de recherche DD&RS auprès des parties prenantes tant au niveau national qu'international

3.3.1 Diffuser les résultats de la recherche DD&RS auprès des parties prenantes tant au niveau territorial, national qu'international

3.3.2 Transférer les résultats de la recherche.

Le Défi clé n°3 : Gouvernance

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

Mettre en oeuvre les engagements du Grenelle relatifs à « l'instauration d'une démocratie écologique ».
Faire une priorité de la production et de l'accès à l'information en matière de développement durable.
Appliquer la transversalité aux méthodes de travail et associer les parties prenantes aux prises des décisions.
Réaliser 1000 agendas 21 locaux d'ici 2013 et aboutir à au moins 250 agendas 21 locaux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance national.
Atteindre, à l'horizon 2013, les critères du Pacte de stabilité (déficit public en dessous de 3% du PIB).

Les choix stratégiques

Favoriser l'appropriation des objectifs du développement durable
Développer la gouvernance locale au plus près des enjeux et des territoires
Expérimenter de nouvelles voies
Traduire le devoir d'exemplarité des acteurs publics dans les gouvernances et les méthodes de travail
Associer les entreprises
Préserver les intérêts des générations futures dans la gestion de l'action publique.

Les leviers d'action

- Organisation des conditions de la concertation
- Adaptation de la gouvernance nationale pour mieux prendre en compte le développement durable
- Déclinaison de la SNDD à tous les niveaux
- Implication des préfets et des administrations déconcentrées
- Cohérence et bonne gouvernance à l'échelle des territoires
- Promotion de l'ouverture aux expériences européennes et internationales
- Partage de l'information
- Promotion et valorisation des démarches de prospective dans les territoires
- Encouragement aux démarches volontaires d'entreprises
- Amélioration et meilleure diffusion des indicateurs de développement durable

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 3²⁸

- Participation des femmes aux instances de gouvernance ; proportion de membres du Sénat, avec illustrations complémentaires (élus à l'Assemblée Nationale, dirigeants de la fonction publique, cadres du privé).
- Taux de la participation aux élections en comparaison avec les élections antérieures de même type ;
- Participation à la vie associative (tous les deux puis trois ans à partir de 2006) ;
- Nombre de plans climat territoriaux et d'agendas 21 locaux dont ceux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance national

²⁸ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°3 de votre Plan Vert

La Gouvernance dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

Mise en place d'un comité de pilotage DD composé du Comité de Direction + représentant(s) du personnel + étudiant(s) + association(s) d'élèves + partenaire(s) extérieur(s) (réunion trimestrielle de ce comité)

Signature par chaque établissement d'une charte d'engagement au développement durable impliquant toutes les parties prenantes
Une partie du rapport annuel d'activités sera dédiée aux actions en faveur du DD que l'établissement aura réalisées

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Animer une structure dédiée « développement durable » au sein de l'établissement (nomination de chargés de mission, d'un responsable, d'un vice-président, création d'un comité, rattachement d'un conseiller HSE au président,...).
- Mettre en place une instance permanente et représentative de concertation et de veille sous la forme d'un comité de pilotage avec groupes de travail ou d'une commission développement durable (fréquence des réunions).
- Mettre en évidence dans l'organigramme de l'établissement l'existence d'une cellule ou d'un service « développement durable »
- Favoriser la reconnaissance le cas échéant d'un individu ou d'une structure qui puisse être « lanceur d'alerte » et élaborer un processus de réponse adaptée et qui respecte les critères de gouvernance.
- Développer des méthodes d'évaluation ex-ante et ex-post de la politique de l'établissement qui intègrent les aspects économiques, financiers, sociaux et environnementaux – valoriser et diffuser largement de l'information sur cette évaluation et ses résultats.
- Faire régulièrement un état sur la part des usagers disant connaître l'existence du plan d'actions et des objectifs du campus, leur niveau de satisfaction de la démarche entreprise par l'établissement et leur intention à suivre les consignes en matière d'éco-gestes.
- Identifier (contacts, rencontres organisées, enquêtes de satisfaction) et prendre régulièrement en compte les attentes des parties prenantes (personnels, étudiants, association d'anciens étudiants) pour les intégrer dans la politique de l'établissement.
- Sensibiliser les parties prenantes de l'établissement au DD – par ex. des conférences ou autres manifestations (journées spéciales, séminaires de formation, enquêtes, etc.) sur le développement durable ou la RSE, à destination des publics internes et externes.
- Favoriser la participation des acteurs du campus (étudiants, personnels, laboratoires et formations spécialisées) ; par ex. : à travers des projets d'étude, associer les étudiants à la mise en œuvre des 8 défis clés précédents.
- Associer le cas échéant à ses décisions des parties prenantes extérieures à l'établissement (partenaires privés, collectivités territoriales, personnalités qualifiées, associations, ...).
- Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle particulier dans la production d'informations et de savoirs – se mettre au service des citoyens et des décideurs pour leur permettre une prise de décision responsable fondée sur des savoirs avérés.
- Participer à des diagnostics partagés du territoire et de profils environnementaux.
- Développer des relations avec les collectivités locales du territoire d'implantation de l'établissement – utiliser des référentiels partagés – participer à la mise en place de leurs démarches territoriales et à des opérations volontaires communes.
- Mutualiser les infrastructures du territoire et de l'établissement.
- Engager son établissement vis-à-vis du développement économique de son territoire (identification et prise en compte des attentes des partenaires socio-économiques, développement de l'offre de formation pour les besoins présents et futurs des territoires, partenariat de recherche avec les acteurs locaux, partage des infrastructures technologiques et de recherche, appartenance à un PRES, ...).
- Favoriser l'intégration urbaine de l'établissement sur le territoire (prise en compte des infrastructures du territoire lors de la conception des projets d'aménagements, mutualisation des infrastructures sportives et socioculturelles campus/territoire, mutualisation des parkings voire du parc de véhicules avec la collectivité locale d'accueil).
- Impliquer l'établissement dans la politique de développement durable du territoire (soutien à la mise en œuvre de la politique sociale et environnementale via les projets étudiants ou la mise à disposition d'experts, inscription d'objectifs de développement durable dans le CPER, intégration des objectifs stratégiques territoriaux pour une adéquation des programmes campus et territoire, mise en place de comités d'orientation avec les collectivités locales, mise à disposition des indicateurs clés nécessaire pour le suivi de la politique DD territoriale par le campus, ...).

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 3 du Plan Vert d'établissement

1 - AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE

1.1 Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale

1.1.1 Sensibiliser et entraîner l'adhésion des personnels de l'établissement et de ses étudiants dans une dynamique de pratiques durables

1.2 Formaliser sa politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement

1.2.1 Définir sa stratégie durable et élaborer un plan d'action en couvrant les trois dimensions de la DD&RS

1.2.3 Communiquer auprès de toutes les parties prenantes le sens de la démarche, les objectifs et le résultat mesuré des actions DD&RS de l'établissement

1.3 Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)

1.3.1 Affecter des moyens à la conduite du DD&RS en visant une amélioration continue

1.3.2 Evaluer, analyser et rendre compte de la performance de la démarche

5 - AXE POLITIQUE SOCIALE ET ANCRAGE TERRITORIAL

5.5 Engager l'établissement dans le développement DD&RS sur ses territoires

5.5.1 Implication de l'établissement sur ses territoires au travers de sa politique DD&RS et engagement vis-à-vis de la collectivité dans sa politique DD&RS.

Le Défi clé n°4 : Changement climatique et énergies

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

Objectif européen de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990²⁹. Pour la France, les secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie cimenterie, papeterie, chimie, etc.)³⁰ participeront à l'effort européen de réduction des émissions de 21 % entre 2005 et 2020 et les émissions des secteurs hors SCEQE (notamment agriculture, bâtiment, transports) seront réduites de 14 %.

Porter à 23 % en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale³¹.

Dans les départements d'outre-mer³², atteindre en 2020, 50 % d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030.

Les choix stratégiques

Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres.

Informier pour éclairer les choix individuels et collectifs

Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES.

Adapter les activités et les territoires au changement climatique.

Prendre en compte les conséquences sociales de nos politiques énergétiques, afin de ne pas accroître les inégalités.

Les leviers d'action

- Établissement d'un signal-prix sur les gaz à effet de serre GES et renforcement du marché du carbone³³.
- Développement au niveau des territoires des démarches d'adaptation et d'atténuation.
- Diversification des sources d'énergie et réduction du recours aux énergies fossiles³⁴.
- Réduction des situations de précarité énergétique.
- Promotion et amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, l'industrie, le commerce, les transports.
- Exemplarité des acteurs publics.
- Intensification des efforts de recherche³⁵.
- Mise en place d'indicateurs et d'instruments de suivi partagés.
- Information des citoyens dans les domaines de la consommation énergétique

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 4³⁶

- Émissions totales de gaz à effet de serre ;
- Empreinte carbone : émissions de Co2 liées à la demande finale nationale ;
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire puis finale avec leur décomposition (bois, hydroélectricité, éolien, photovoltaïque, agro-carburants).
- Consommation d'énergie par habitant et Intensité énergétique (consommation d'énergie rapportée au PIB) ;
- Émissions de GES par secteurs (agriculture, industrie, transports, habitat tertiaire...);
- Consommation d'énergie du secteur résidentiel-tertiaire.

²⁹ Pouvant aller jusqu'à 30 % en cas d'accord international.

³⁰ Objectif adopté par le Parlement européen le 17/12/08 dans le cadre de la révision de la directive n° 2003/87/ CE qui améliore et étend le système communautaire d'échange de quotas d'émission de GES.

³¹ Directive du Parlement européen sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Engagement Grenelle n° 7.

³² Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 56.

³³ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 2.

³⁴ La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) dans la production d'énergie adoptée en 2009 précise les objectifs de chaque filière.

³⁵ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 22.

³⁶ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°4 de votre Plan Vert

Changement climatique et énergies pour votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

pour les bâtiments en rénovation : atteindre au moins l'étiquette B sur les 2 étiquettes énergie et climat

pour les constructions neuves : atteindre l'étiquette A sur les 2 étiquettes énergie et climat

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
- Réaliser le Bilan Carbone de l'établissement et de ses activités. Il est possible d'y impliquer fortement les étudiants et le personnel après les y avoir formés.
- Mettre en place une politique triennale d'actions de maîtrise et d'efficacité de l'énergie.
- Mettre en œuvre un management énergétique de l'établissement (relevés réguliers et suivis des consommations sur chaque bâtiment ou équipement (avec intégration et agrégation au niveau de l'établissement), installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel, ...).
- Mettre en place une politique de bâti durable et intégrer au cahier des charges des critères environnementaux et d'efficacité énergétique au regard des usages (certification de type Effinergie ou HQE, approche en coût global, préférence des matériaux locaux et sains, ressources renouvelables...).
- Prendre en compte la maîtrise des flux (matière, énergie, eau, transport, ...) et des critères de performances énergétiques dans le schéma directeur immobilier (nouvelles constructions, rénovations, affectation des locaux, changement d'usages, ...).
- Améliorer le bâti pour lutter contre les déperditions de chaleur (doubles vitrages, isolation, toitures végétalisées...).
- Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine (GTB, optimisation des équipements, renégociation du contrat d'exploitation, ...).
- Favoriser le mix énergétique en s'approvisionnant en énergies renouvelables ou en installant des équipements de production d'énergies renouvelables sur le site de l'établissement)
- Le cas échéant, et en dernier recours, établir des compensations volontaires pour l'ensemble des postes consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (chauffage, transport, ...).

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 4 du Plan Vert d'établissement

4 - AXE GESTION ENVIRONNEMENTALE

4,1 Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources

4.1.1 Réduire les émissions et les pratiques émettant des gaz à effet de serre

4.1.2 Mettre en œuvre et intégrer au cahier des charges sur le bâti des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique au regard des usages

4.1.5 Mettre en place un management énergétique des établissements et des actions pour améliorer le comportement des personnels et des étudiants

Le Défi clé n°5 : Transport et mobilité durables

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

- D'ici 2012, augmenter de 25 % la part du fret non routier et non aérien³⁷.
- D'ici 2015, doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports³⁸.
- D'ici 2020, utiliser 10 % de biocarburants³⁹ dans la consommation d'essence et de gazole.
- D'ici 2020, ramener à 95 g de CO₂/km les émissions moyennes des véhicules neufs⁴⁰.
- D'ici 2020 atteindre 10 % d'énergie renouvelable dans les transports⁴¹.

Les choix stratégiques

- Promouvoir des pratiques de mobilité plus durable pour les personnes et les biens en favorisant la proximité
- Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien
- Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules, réduire leurs émissions et promouvoir les énergies alternatives
- Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire

Les leviers d'action

- Actions sur la demande, le choix des moyens et l'usage des transports
- Meilleure appréciation des besoins de mobilité des personnes et des biens
- Meilleure intégration dans les choix d'urbanisme⁴² des impacts environnementaux, sociaux et économiques
- Coordination des réseaux et des autorités organisatrices de transport⁴³.
- Fort investissement dans les transports en commun et les transports alternatifs à la voiture individuelle
- Cohérence générale des réseaux de transport.
- Renforcement de l'intérêt économique des moyens de transport du fret qui émettent le moins de GES
- Pour les voyageurs, modernisation du réseau ferroviaire existant⁴⁴ et développement des lignes à grande vitesse (LGV)⁴⁵.
- Accompagnement de l'adaptation de la filière de construction automobile aux nouveaux enjeux environnementaux
- Exemplarité des acteurs publics⁴⁶.
- Poursuite des efforts de sécurité routière.

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 5⁴⁷

- Consommation d'énergie dans les transports par habitant et par rapport au PIB
- Répartition modale des transports de voyageurs (véhicules particuliers, autobus-autocar, rail, avion) ;
- Utilisation des transports en commun : part des transports en commun dans le total des transports terrestres de voyageurs (en voyageurs-km) ;
- Répartition modale des transports de marchandises ;
- Émissions de polluants des transports (NOx et particules) ;
- Contributions de la France aux émissions du transport international maritime et aérien.

³⁷ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 11 (à partir d'une base 2006).

³⁸ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 10

³⁹ Conseil européen 8 et 9 mars 2007

⁴⁰ Règlement européen sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures neuves adopté le 17 décembre 2008 et paquet énergie-climat.

⁴¹ Conseil européen 8 et 9 mars 2007.

⁴² Loi « Grenelle 1 », n° 2009-967 du 03/09/09, Art 7

⁴³ Loi Grenelle 1, n° 2009-967 du 03/08/09, art. 17

⁴⁴ 46 Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 12

⁴⁵ 46 Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 12

⁴⁶ Circulaire Premier ministre du 3 décembre 2008. Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 48.

⁴⁷ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°5 de votre Plan Vert

Transport et mobilité durables pour votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

Atteindre un objectif de neutralité carbone dans le cadre des déplacements sur les activités d'enseignement⁴⁸ et de recherche

Atteindre un objectif de neutralité carbone dans le cadre des déplacements sur les activités de gestion des établissements⁴⁹

Atteindre un taux d'utilisation des transports en commun TC + circulations douces sur les déplacements domicile-campus supérieur au taux de TC sur le territoire d'implantation (référence Plan de Déplacements Urbains)

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Mettre en place une politique de transport visant à réduire les déplacements et à favoriser les modes de transport plus économes en énergie et en émission de gaz à effet de serre, en relation avec les collectivités locales.
- Favoriser la réduction des déplacements professionnels (télétravail, installation de Tics pour travail/réunions à distance, organisation rationnelle des déplacements/réunions des personnels...) et la réduction de l'utilisation des véhicules individuels motorisés (concertation avec collectivités territoriales pour optimiser la desserte en transports en commun, covoiturage, parc et parking sécurisés à vélos, limitation des places de parking auto, ...).
- Encourager les modes de déplacements collectifs - Associer à l'inscription de l'étudiant des abonnements et cartes de réduction de transports collectifs.
- Encourager les modes de déplacements doux (marche à pied, vélo,...) via la réalisation d'itinéraires cyclables, parking pour cycle, vélo-routes-voies-vertes, « voiries pour tous »...
- Promouvoir le covoiturage pour le personnel et les étudiants.
- Elaborer un Plan de Déplacement Campus, puis y former des étudiants et membres du personnel, afin d'évaluer les flux de déplacements sur le campus pour savoir sur quelle cible agir prioritairement.
- Former les personnels et les étudiants à l'éco-conduite et à la prévention routière.
- Une attention particulière doit être portée aux voyages des étudiants et du personnel à l'étranger, poste d'émission de gaz à effet de serre le plus important pour les campus. Les petits trajets professionnels sont également à optimiser (Confcall, organisation rationnelle des déplacements/réunions, etc).
- Accélérer l'aliénation des véhicules les plus anciens dans l'établissement et renouveler le parc avec des véhicules de service faiblement consommateurs d'énergie.
- Le cas échéant, et en dernier recours, compenser les émissions carbone liées aux déplacements (ex : fonds carbone)

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 5 du Plan Vert d'établissement

4 - AXE GESTION ENVIRONNEMENTALE

4,1 Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources

4.1.3 Mettre en place une gestion des déplacements salariés et étudiants et une politique incitative de déplacements doux

⁴⁸ Inclus les déplacements des enseignants, des étudiants

⁴⁹ Inclus la flotte de véhicules professionnels, les déplacements professionnels hors enseignement et recherche

Le Défi clé n°6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique⁵⁰.

D'ici 2012, assurer la protection des 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires⁵¹.

D'ici 2012, établissement d'un réseau cohérent d'aires marines protégées⁵² pour 10 % des eaux territoriales sous juridiction française puis 20 % d'ici 2020, conformément aux objectifs internationaux de la convention sur la diversité biologique⁵³.

D'ici 2015, atteindre un bon état écologique pour 66% des masses d'eaux⁵⁴.

D'ici 2015, réaliser sur les territoires et régions littorales des SCOT intégrant un volet littoral⁵⁵.

Avant 2020, mettre sous protection forte au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain⁵⁶.

Acquérir et préserver 20 000 hectares de zones humides⁵⁷.

D'ici 2020–2030, préserver un tiers de nos rivages (« tiers sauvage »)⁵⁸.

Les choix stratégiques

Mieux connaître et comprendre la biodiversité ; mieux partager nos connaissances

Evaluer les bénéfices et les coûts de préservation des services rendus par la nature

Réduire les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles

Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages

Les leviers d'action

- Renforcement de l'expertise et de la formation sur la biodiversité
- Confortement de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)
- Renforcement de la conservation de la biodiversité ultra-marine.
- Élaboration de la stratégie nationale des aires protégées et d'un dispositif pour l'outremer⁵⁹.
- Préservation des continuités écologiques
- Promotion d'une agriculture et d'une sylviculture durables
- Valorisation des bonnes pratiques de chasse.
- Développement de la gestion intégrée de la mer et du littoral
- Promotion d'une politique d'aménagement du territoire intégrée, mobilisant notamment la dimension patrimoniale, l'urbanisme et l'architecture.
- Diminution des prélèvements de ressources non renouvelables
- Orientation de la fiscalité dans un sens favorable à la préservation de biodiversité et des ressources naturelles
- Développement de l'éducation à l'environnement au travers des mouvements associatifs

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 6⁶⁰

- Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs ;
- Évolution de l'artificialisation des sols
- Part des captures au niveau de l'UE seulement en fonction de l'état des stocks halieutiques ;
- Indicateur synthétique de la qualité des eaux superficielles ;
- Consommation de produits phytosanitaires

⁵⁰ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 23.

⁵¹ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 27.

⁵² Définition des aires marines protégées de l'UICN : « Tout espace intertidal ou infra tidal ainsi que ses eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité. »

⁵³ Engagement Grenelle de la Mer 14a.

⁵⁴ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 27, directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

⁵⁵ Engagement Grenelle de la Mer 72e.

⁵⁶ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 23.

⁵⁷ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 23.

⁵⁸ Engagement Grenelle de la Mer 70c.

⁵⁹ Engagement Grenelle Environnement 74.

⁶⁰ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°6 de votre Plan Vert

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

Etre en dessous de la consommation d'eau moyenne d'un établissement (entre 3 m³ (salle de classe) et 6 m³ (laboratoire) par an et par élève temps plein).

0% pesticides dans la gestion des espaces verts / 100% des espaces verts gérés de manière écologique

100% de papier issu de forêts durablement gérées

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Mettre en place une politique active de préservation, d'économie et de récupération d'eau. Pour cela, mettre en œuvre une gestion des consommations d'eau dans chaque bâtiment de l'établissement (installation de compteurs, relevés réguliers des consommations, suivi de leur évolution, installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel,...) et réduire les consommations d'eau (installation des mousseurs, intégration de la gestion des consommations d'eau à un contrat d'exploitation avec clause de performance, récupération des eaux de pluie, ...).
- Conduire un inventaire de la biodiversité présente sur l'établissement.
- Renforcer auprès des étudiants et du personnel la connaissance et l'observation de la biodiversité au sein même de l'établissement et de son territoire d'implantation.
- Favoriser la participation des étudiants et du personnel à des opérations actives et participatives pour la biodiversité (comptage, nettoyage, etc.). Plus généralement, multiplier les actions pour la protection de la biodiversité.
- Réaliser un diagnostic des pratiques d'entretien des espaces verts (plantation, entretien, arrosage,...).
- Mettre en place une gestion écologique des espaces verts, en relation le cas échéant avec les étudiants en sciences de la biologie (création d'espaces verts, de prairies, utilisation d'essences/espèces locales, entretien avec des méthodes douces, compostage des déchets verts, suivi de la biodiversité, suivi des espèces indicatrices de la qualité du milieu, mise en place d'indicateurs de suivi, existence d'objectifs chiffrés de maîtrise de la surface bâtie...), proscrire l'utilisation de pesticides et d'engrais et diminuer, voire supprimer, les arrosages.
- Soutenir et favoriser les politiques de développement en milieu naturel des pratiques sportives et des loisirs qui respectent les écosystèmes.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 6 du Plan Vert d'établissement

4 - AXE GESTION ENVIRONNEMENTALE

- 4,1 Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources
- 4.1.5 Mettre en place un management énergétique des établissements et des actions pour améliorer le comportement des personnels et des étudiants
- 4.1.6 Réduire et optimiser la consommation d'eau
- 4,2 Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)
- 4.2.2 Optimiser le tri et la valorisation des déchets assimilés aux ordures ménagères
- 4.2.3 Optimiser les traitements et la réduction de la production de déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d'effluents liquides dangereux
- 4.2.4 Optimiser les traitements et la réduction des D.E.E.E.
- 4,3 Développer une politique en faveur de la biodiversité
- 4.3.1 Mettre en place une gestion durable des milieux cultivés, des espaces verts et aménagés (voirie et parking)
- 4.3.2 Mettre en place une gestion durable des milieux naturels
- 5.4.3 Mise en place de services d'aide aux étudiants (offres d'emploi, bourses, fonds de solidarité ...)

Le Défi clé n°7 : Santé publique, prévention et gestion des risques

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

Dès 2010, viser 15 microgrammes au m³ (15 µG/m³) de particules fines dans l'air et les atteindre obligatoirement en 2015⁶¹.

D'ici 2012, résorber les points noirs du bruit les plus dangereux pour la santé⁶².

D'ici 2012, élaborer 2 000 nouveaux plans de prévention des risques naturels

D'ici 2013, réduire de 30 % les émissions de particules fines dans l'air et diminuer les émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques : mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, perchloroéthylène et PCB/dioxines⁶³.

Les choix stratégiques

Maintenir par la prévention le bon état de santé de la population

Préserver l'accès aux soins de qualité pour tous

Accroître la capacité d'anticipation et de veille des risques sanitaires

Réduire la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques

Les leviers d'action

- Connaissance des impacts de l'environnement sur la santé
- Organisation de la mise en œuvre du second Plan national santé environnement 2009-2013⁶⁴ et ses déclinaisons régionales
- Restauration de la qualité de l'eau et préservation de son renouvellement
- Amélioration de la qualité des milieux
- Prévention des risques naturels et industriels
- Réduction des rejets des substances les plus préoccupantes
- Incitations aux bons comportements individuels pour une bonne santé
- Améliorer la documentation des liens entre inégalités socio-économiques et sanitaires, inégalités territoriales et exposition aux risques, inégalités environnementales et sanitaires.
- Prendre en compte les différences de comportements culturels dans les domaines de l'éducation et de la prévention, les effets intergénérationnels des inégalités, la perception des risques par ceux qui les subissent.

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 7⁶⁵

- Espérance de vie avec des éléments par catégorie professionnelle et espérance de vie en bonne santé à la naissance
- Accidents du travail ;
- Maladies professionnelles (avec les précautions nécessaires) ;
- Besoins de soins de santé non satisfaits : indicateur biennal de renoncement aux soins pour des raisons financières selon le type de couverture complémentaire ;
- Taux de suicide ;
- Déchets nucléaires (tous les 3 ans).

⁶¹ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 40. Il s'agit des particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM 2,5). La directive européenne sur l'air impose pour sa part aux États membres une valeur cible de 25 µg/m³ à atteindre d'ici 2010.

⁶² Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 41. Engagement Grenelle Environnement 153.

⁶³ PNSE 2.

⁶⁴ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 37/Engagement Grenelle n°138.

⁶⁵ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°7 de votre Plan Vert

Santé publique, prévention et gestion des risques dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

Vérifier si l'établissement est situé sur une zone soumise à des contraintes environnementales (de type ZSCE) ou sur une aire d'alimentation de captage (AAC).

S'assurer que l'établissement est en règle avec le taux de particules fines dans l'air autorisé (15 µg /m³ en valeur cible en 2010 pour les particules PM 2,5 et 10 µg /m³ en 2015).

Vérifier si l'établissement se situe sur un point noir bruit (zone sur laquelle une route ou une voie ferrée provoque, en façade des bâtiments existants, un niveau sonore supérieur à 70 dB(A)). Si oui, identifier des solutions de réduction en concertation avec les autres acteurs locaux concernés.

Participer à l'observatoire du bruit de l'agglomération quand celui-ci existe.

Sensibiliser 100% des étudiants aux risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Prévenir les risques naturels liés au changement climatique (canicule, sécheresse, inondation...).
- Réaliser un diagnostic technique et sanitaire des bâtiments et des installations.
- S'assurer de la conformité des installations assurant la sécurité des personnes.
- Repérer et prévenir les inégalités environnementales ayant des impacts sanitaires au sein de l'établissement et l'exposition des étudiants et du personnel aux risques naturels et technologiques sur le territoire d'implantation de l'établissement.
- Mettre en œuvre une politique de gestion et d'élimination des produits et déchets spécifiques (laboratoires, ateliers, etc.).
- Conduire des actions de réduction de la production de déchets dangereux (responsabilisation des utilisateurs, refacturation, ...).
- Veiller à la qualité de l'air ambiant.
- Veiller au confort en général (luminosité adéquate, pollution sonore...) et à la qualité esthétique des lieux – Elaborer des dispositifs permettant d'évaluer l'appréciation du confort et de la qualité de vie des usagers et des personnels.
- Mettre en place des actions de prévention des risques sanitaires et des addictions en direction des étudiants et du personnel (volume sonore, alcool, tabac, drogue, dopage, MST, accidents de la route ...).
- Prévenir les risques liés à la précarité des conditions de vie des étudiants (équilibre alimentaire, logement insalubre, manque de soins médicaux et dentaires, problèmes de santé mentale, etc.).
- Promouvoir des campagnes en faveur d'une alimentation saine et équilibrée (distributeurs de boissons et de nourriture, sensibilisation, en partenariat avec les services du CROUS, ...) et d'une pratique régulière du sport, de la marche et du vélo.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 7 du Plan Vert d'établissement

- 4,2 Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)
- 4.2.1 Optimiser le traitement des effluents liquides organiques
- 4.2.2 Optimiser le tri et la valorisation des déchets assimilés aux ordures ménagères
- 4.2.3 Optimiser les traitements et la réduction de la production de déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d'effluents liquides dangereux
- 4.2.4 Optimiser les traitements et la réduction des D.E.E.E.
- 4.2.5 Réduire et optimiser les traitements de la pollution atmosphérique
- 5.3.1 Mise en place d'une politique de prévention, de sécurité et de santé

Le Défi clé n°8 : Démographie, immigration, inclusion sociale

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

Compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés⁶⁶.

D'ici 2012, réduire d'un tiers la pauvreté en France⁶⁷.

D'ici 2020, rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie⁶⁸.

Les choix stratégiques

Faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées ou qui risquent de l'être.

Réduire les inégalités territoriales dans le respect de la diversité.

Anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité intergénérationnelle.

Favoriser l'intégration, y compris culturelle, des travailleurs migrants et de leur famille.

Les leviers d'action

- Lutte contre l'illettrisme et insertion par la formation
- Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail vers un emploi durable
- Généralisation des clauses sociales dans les marchés publics.
- Renforcement de la lutte contre les discriminations et promotion de la diversité
- Réduction du risque d'exclusion sociale
- Réduction des fractures inter-générationnelles entre actifs, retraités et jeunes
- Création d'un service civique pour jeunes
- Meilleure intégration des migrants et de leurs familles
- Réduction de la précarité et de la dépendance vis-à-vis de la consommation énergétique notamment pour le chauffage et les déplacements quotidiens
- Amélioration de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- Anticipation des mutations économiques et atténuation des disparités géographiques et sociales

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 8⁶⁹

- Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux
- Taux d'emploi des personnes âgées de plus de 55 à 64 ans complété par celui des 55-59 ans
- Insertion des jeunes : part des hors emploi et hors formation parmi les 16-25 ans.
- Nombre de ménages surendettés
- Pauvreté en conditions de vie (sur l'ensemble contrainte budgétaire, retards de paiement, restrictions de consommation, difficultés de logement) ;
- Difficultés de logement : surpeuplement et privations de confort ;
- Inégalités salariales entre les hommes et les femmes : Revenus salariaux médians des salariés de 25 à 55 ans selon le sexe (cf. indicateurs d'inégalités sociales
- Taux de chômage de longue durée
- Dette publique (en % du PIB) et endettement des entreprises et des ménages ;
- Structure par grandes classes d'âge de la population

⁶⁶ Loi handicap n° 2005-102 du 11/02/05.

⁶⁷ Grenelle de l'Insertion : plan national d'actions pour l'inclusion - PNAI 2008.

⁶⁸ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 5.

⁶⁹ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°8 de votre Plan Vert

Démographie, immigration, inclusion sociale dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Embaucher des personnes handicapées à hauteur de 6% des effectifs (salariés et faculté)
- Etre représentatif de la société française en termes de CSP, genre, minorité visible et handicap pour les étudiants
- Etre représentatif de la société française en termes de CSP, genre, minorité visible et handicap pour le personnel sur tous les postes.
- S'assurer que 100% des étudiants/salariés vivent au dessus du seuil de pauvreté

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Favoriser l'accès des étudiants et du personnel aux droits reconnus comme faisant partie du développement durable et cités dans la Stratégie Nationale du Développement Durable : santé et protection sociale, prise en charge et prévention de la dépendance, vacances pour tous (tourisme social), Droit au Logement Opposable (DALO), micro crédit, culture, etc.
- Mise en place d'action(s) en faveur de l'insertion des personnels, étudiants et visiteurs en situation de handicap (conformité aux réglementations, actions supplémentaires pour accessibilité, cours à distance, services spécifiques, signature charte université handicap, ...) et sensibiliser les acteurs du campus aux différents handicaps.
- Lancer des actions d'information et de prévention auprès des personnels et étudiants sur les problèmes de harcèlement.
- Impliquer les parties prenantes dans des missions d'intérêt général pour l'établissement et valoriser les actions de chacun.
- Favoriser la diversité et la parité au sein du personnel (recrutement et promotion à tous les niveaux) de l'établissement, doctorants inclus - notamment, prise en compte des critères relatifs à la parité, au handicap, à la diversité des origines sociales, aux salaires hommes / femmes, à l'accès aux postes de direction (cf défi 3 Gouvernance).
- Valoriser les compétences et favoriser la formation professionnelle du personnel.
- Mettre en place une politique d'égalité des chances (boursiers, PMR, diversité ...) pour les étudiants à leur admission, pendant leur cursus et lors de leur insertion professionnelle avec notamment des actions pour l'autonomie des étudiants à besoins spécifiques et pour l'accueil des étudiants étrangers.
- Renforcer les cellules de recherche et d'offre de stages et d'emplois pour les étudiants.
- Mettre en place des services d'aide à la personne à destination du personnel et des étudiants (logement, crèche, ...) en collaboration avec les acteurs du territoire d'accueil.
- Mettre en place des actions socioculturelles et sportives à destination du personnel et des étudiants.
- Favoriser une ouverture socioculturelle de l'établissement à destination de la population locale (mutualisation des services, proposition de formations à destination de la population locale en soirée et week-end, réalisation d'actions citoyennes sur le territoire, partenariat avec des écoles du territoire, organisation d'événements ouverts au public, ...).
- Participer avec des acteurs locaux à des projets de solidarité, de lutte contre l'exclusion, ... sur le territoire d'implantation de l'établissement (tutorat, engagements dans des programmes de solidarité, de non-discrimination, ...).

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 8 du Plan Vert d'établissement

5 - AXE POLITIQUE SOCIALE ET ANCRAGE TERRITORIAL

- 5.1 Favoriser une politique humaine et sociale de parité et de diversité au sein des personnels
 - 5.1.1 Mise en place d'actions en faveur de la parité dans le recrutement et la promotion des personnels
 - 5.1.2 Mise en place d'actions en faveur de la diversité dans le recrutement et la promotion des personnels
- 5.2 Valoriser et développer les compétences et la mobilité interne
 - 5.2.1 Formation professionnelle des personnels
 - 5.2.2 Valorisation des compétences des personnels permettant la mobilité
- 5.3 Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement (personnels et étudiants)
 - 5.3.1 Mise en place d'une politique de prévention, de sécurité et de santé
 - 5.3.2 Mise en place d'une politique de qualité de vie
- 5.4 Favoriser une politique d'égalité des chances pour les étudiants
 - 5.4.1 Mise en place d'une politique d'égalité des chances pour tous les étudiants dès leur admission dans l'établissement jusqu'à leur insertion professionnelle
 - 5.4.2 Mise en place d'action(s) et de services en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux

Le Défi clé n°9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

Porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national brut d'ici 2015⁷⁰ contre 0,39% en 2008.

Diminution des gaz à effet de serre (GES) (facteur 4, cf. défi n° 1). Consacrer un milliard d'euros à l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique sur 5 ans ;

Mobiliser, sur 5 ans, 2,5 milliards d'euros de financements en faveur du secteur privé africain.

Renforcer le soutien en matière d'aide au commerce (infrastructures de production et de transports, assistance technique) en mobilisant 250 millions d'euros par an à partir de 2010.

Les choix stratégiques

Promouvoir le renforcement de la gouvernance mondiale en matière de développement durable, dans ses trois dimensions, sociale, économique et environnementale.

Contribuer à la sécurité alimentaire et énergétique.

Renforcer l'effort de solidarité dans une logique de développement durable.

Lutter contre le changement climatique et ses effets sur les populations.

Promouvoir le respect des droits de l'homme.

Les leviers d'action

- Renforcement de la gouvernance mondiale du développement durable, notamment au travers de l'Union européenne Soutien à l'instauration d'un partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition
- Intégration des critères de développement durable dans les modes de financement des institutions financières internationales
- Inscription de la question climatique en tête de l'agenda de nos relations bilatérales et européennes
- Lutte contre la déforestation, l'appauvrissement de la biodiversité et la surexploitation des ressources naturelles
- Aide à l'élaboration de politiques nationales de santé, d'éducation, de formation professionnelle, de recherche et de prévention des risques
- Amélioration de l'accès des populations les plus démunies aux services essentiels
- Valorisation de toutes les stratégies de développement durable aux niveaux international, national et régional
- Lutte contre la pauvreté par une politique d'aide au développement et à la coopération décentralisée
- Faire de l'Union pour la Méditerranée (UPM) un exemple de développement durable concerté et partagé

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 9⁷¹

- Aide publique au développement
- Part des importations dans la consommation intérieure de matières et flux indirects mobilisés par tonne de matières importées.

⁷⁰ Les États membres dont l'APD n'a pas encore atteint 0,51 % de leur RNB s'engagent à atteindre ce niveau d'ici 2010 ; ceux qui l'ont dépassé s'engagent à poursuivre leurs efforts (objectif de la stratégie européenne de développement durable).

⁷¹ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°9 de votre Plan Vert

Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde pour votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

30% des actions de solidarité et de coopération doivent être menées vers les pays en développement.

Une cellule par établissement entièrement dédiée à l'accueil et à l'intégration des étudiants étrangers (budget, salariés, bureaux, objectifs propres).

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Impliquer l'établissement dans des actions de coopération (notamment avec des établissements de pays en développement), de co-développement et de solidarité internationale. Promouvoir dans ce cadre les objectifs, choix et leviers du défi 9 de la SNDD.
- Renforcer des conventions d'échanges d'étudiants, d'enseignants et de savoirs avec d'autres établissements d'enseignement supérieur à l'étranger (co-diplômes, convention universitaire, formation inter universitaire, télédiffusion des cours, e-learning, mise en place de mécanismes d'échange, soutien aux initiatives éco citoyennes étudiantes, ...)
- Mettre en place des actions en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers (soutien lors de l'admission, services dédiés pour faciliter l'intégration/ l'installation des étudiants, jumelage avec établissements privilégiés, ...)
- Soutenir les conditions de séjour (visa, logement, job...) et/ou d'étude (bourses...) d'étudiants étrangers originaires de classes sociales modestes
- Avant tout départ à l'étranger, faire travailler les étudiants sur les conditions culturelles, environnementales et économiques de leur pays d'accueil et les sensibiliser à l'empreinte de leurs voyage et séjour.
- Valoriser activement à l'international, la politique « développement durable » suivie par votre établissement.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 9 du Plan Vert d'établissement

2 - AXE ENSEIGNEMENT ET FORMATION

2.4.2 Ouvrir à l'international dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) concernant les étudiants et les personnels

5 - AXE POLITIQUE SOCIALE ET ANCRAGE TERRITORIAL

5.4.2 Mise en place d'action(s) et de services en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux